



[Régate départementale des Lilas Blancs 2024 – [31 août et 1^{er} septembre 2024]

**[Lézardrieux – Archipel de Bréhat – baie de Paimpol]
[Autorité organisatrice : Loguivy Canot Club] – [Grade 5B]**

La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Préambule

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

1. REGLES

L'épreuve est régie par :

- 1.1. Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.
- 1.2. La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2.
- 1.3. Les règlements fédéraux, le règlement du Trophée habitable Côtes d'Armor 2024.
- 1.4. Quand la règle 20 s'applique, un bateau peut indiquer son besoin de place pour virer ou sa réponse par en hélant le bateau concerné.

2. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1. Les IC seront disponibles à l'affichage après <18h> le <30 août 2024> à < la salle des fêtes de Loguivy de la mer>.
- 2.2. Les IC seront affichées selon la prescription fédérale
- 2.3. Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante :
<http://www.loguivycanotclub.com>

3. COMMUNICATION

- 3.1. Un groupe WhatsApp permettra aux organisateurs de vous donner des informations lors du week-end. Pour vous inscrire sur le groupe vous flashez le QR code suivant :

**Régate des Lilas
Blancs 2024**

Groupe WhatsApp



3.2.[DP] [Pendant qu'il est en course] [A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour], sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

L'épreuve est ouverte à :

4.1. *Tous les bateaux* en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception [A – B – C ou D] norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en [5^e – 4^e – 3^e] catégorie de navigation ou équivalent. Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation [côtière] de la Division 240. Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

4.2. Tous les bateaux du système à handicap [*Osiris Habitable*]

4.3. Documents exigibles à l'inscription : Certificat de jauge ou auto déclaration de la conformité du bateau à un modèle présent dans au guide Osiris FFV 2024.

4.3.1.Les concurrents (chaque membre de l'équipage) doivent présenter au moment de leur inscription pour cette régata 5B :

- Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

- Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide ou
- la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur d'une autorisation parentale.

4.3.2. Chaque équipier non licencié doit être en possession d'une licence temporaire journalière pour chaque jour de régata, accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif s'il est mineur et d'une autorisation parentale.

4.3.3.Pour le bateau :

- : Certificat de jauge ou auto déclaration de la conformité du bateau à un modèle présent dans au guide Osiris FFV 2024.- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.4. Les bateaux admissibles pourront s'inscrire lors des confirmations d'inscriptions

4.5. Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

4.6. Flottes : les bateaux sont répartis en 3 flottes selon leur définition et leur groupe de handicap net.

4.6.1. La flotte du Championnat Départemental est répartie en deux catégories :

-Flotte 1 – Grande Course-Ailes marines : bateaux dont le groupe OSIRIS net est supérieur ou égal à 18.

- Flotte 2 – Course-Groupe CCI : bateaux dont le groupe OSIRIS net est inférieur ou égal à 20.

Coefficients OSIRIS utilisés lors des classements : Celui de la carte OSIRIS valide présentée à l'inscription. L'utilisation de cette carte permettant une reconnaissance automatique du bateau et de son skipper doit être privilégiée si le coureur souhaite apparaître au classement national des coureurs de la FF voile. C'est la règle depuis 2016 pour les bateaux inscrits dans les catégories Course et Grande Course). En l'absence de carte, référence à la table des coefficients OSIRIS de l'année en cours (consultation en ligne sur le site de la FFV à l'adresse suivante :

<http://www.ffvoile.fr/ffv/web/pratique/habitable/HN/FRA/tables/home.asp>). Se référer au règlement du trophée habitable 2024- CCI 22 ports des Côtes d'Armor pour les flottes 1 et 2.

- Flotte 3 Multicoques habitables concerné par la jauge multi 2000, mk2 si présents.

5. DROITS A PAYER

2



5.1. Les droits sont les suivants :

Chaque voilier sera régulièrement inscrit dès le paiement de ses frais d'inscription. **45 euros** par bateau pour le **groupe course**, **50 euros** pour le groupe grande course. **Une majoration de 5 euros sera appliquée aux skippers n'ayant pas inscrits leur bateau par l'application Hello Asso en joignant la fiche d'inscription à renseigner numériquement. Les bénévoles sont précieux pour les organisations associatives, préservons les !**

5.2 Autres frais : **repas adulte du samedi soir, 16 euros** et **repas enfant 12 euros**.

Les inscriptions sous le lien suivant Hello Asso :



6. PUBLICITE

6.1. [DP] Les bateaux [peuvent être tenus] d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

7. PROGRAMME

7.1. Confirmation d'inscription au bar du yacht club à Lézardrieux

[Vendredi 30 août 2024 de [18h]] à [20h]

[Samedi 31 août 2024] de [10h] à [12h]

7.2. Jours de course (incluant la course d'entraînement si nécessaire)

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
Samedi 31 août	[14 h]	[Toutes]
Dimanche 1 ^{er} septembre	[10 h]	[Toutes]

7.3. Le dernier jour de la régates, aucun signal d'avertissement ne sera donné après [16h].

3



- 7.4. Repas des équipages : **à partir de 19h30 le samedi 31 septembre à la salle des fêtes de Loguivy de la mer, organisé par l'association du bistrot « Chez Gaud » de l'ami Guillaume.**
- 7.5. Le prologue du samedi 31 août n'est pas pris en compte pour la régata. Il s'agit d'un entraînement préparatoire à la régata pour lequel l'ensemble des équipiers et skippers doivent être en possession d'une licence annuelle ou temporaire 2024, des documents médicaux nécessaires et d'une autorisation parentale pour les mineurs. Les bateaux courant avec à bord un(e) jeune équipier(e) de moins de 18 ans concourront pour « le trophée culottes courtes ».

8. CONTRÔLE DE L'ÉQUIPEMENT

[DP] [NP] Pas de contrôle, c'est la voile est un sport de « fairplay ». Un bateau présente un certificat de jauge ou le propriétaire fait l'auto déclaration de la conformité du bateau à un modèle présent dans au guide Osiris FFV 2024.

9. LIEU

- 9.1. L'Annexe à l'AC fournit le plan du lieu de l'épreuve.
- 9.2. L'Annexe à l'AC indique l'emplacement des zones de course

10. LES PARCOURS

- 10.1. Les parcours seront [*de type (construit, côtier ou mixte)*].
- 10.2. L'emplacement des zones de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE et en annexe PARCOURS

11. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

12. CLASSEMENT

- 12.1. [1] course devra être validée pour valider la compétition.
- 12.2. Épreuve organisée sur une journée : Une course est supprimée du résultat dès trois courses courues.
- 12.3. Le système de classement est le suivant : [*Système de Points à Minima de l'annexe A*]
- 12.4. Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon [*le système temps sur temps*] et les TMF du guide Osiris 2024.

13. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

- 13.1. Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par *<un pavillon LCC>*.
- 13.2. Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :
- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
 - Une VHF
 - Un couteau
 - Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
 - Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
 - Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche (en accord notamment avec la division 240).
- Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance. Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

14. PLACE AU PORT

4



PLACE AU PORT : [Accueil au port de Lézardrieux 72h avant et après, merci dans tous les cas de prendre contact avec la capitainerie du port : 02 96 20 14 22] et de signaler à Alan Richard votre arrivée : 06 48 66 9738 ou alan.richard@orange.fr

15. EMBLEMES

[DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le [parc à bateaux] [port].

16. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

17. PROTECTION DES DONNÉES

17.1. **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

17.2. **Utilisation des données personnelles des participants** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

18. ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

19. PRIX

Remise des prix, le Dimanche 1^{er} septembre mai à partir de 18H00 à la salle des fêtes de Loguivy de la mer.

20. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

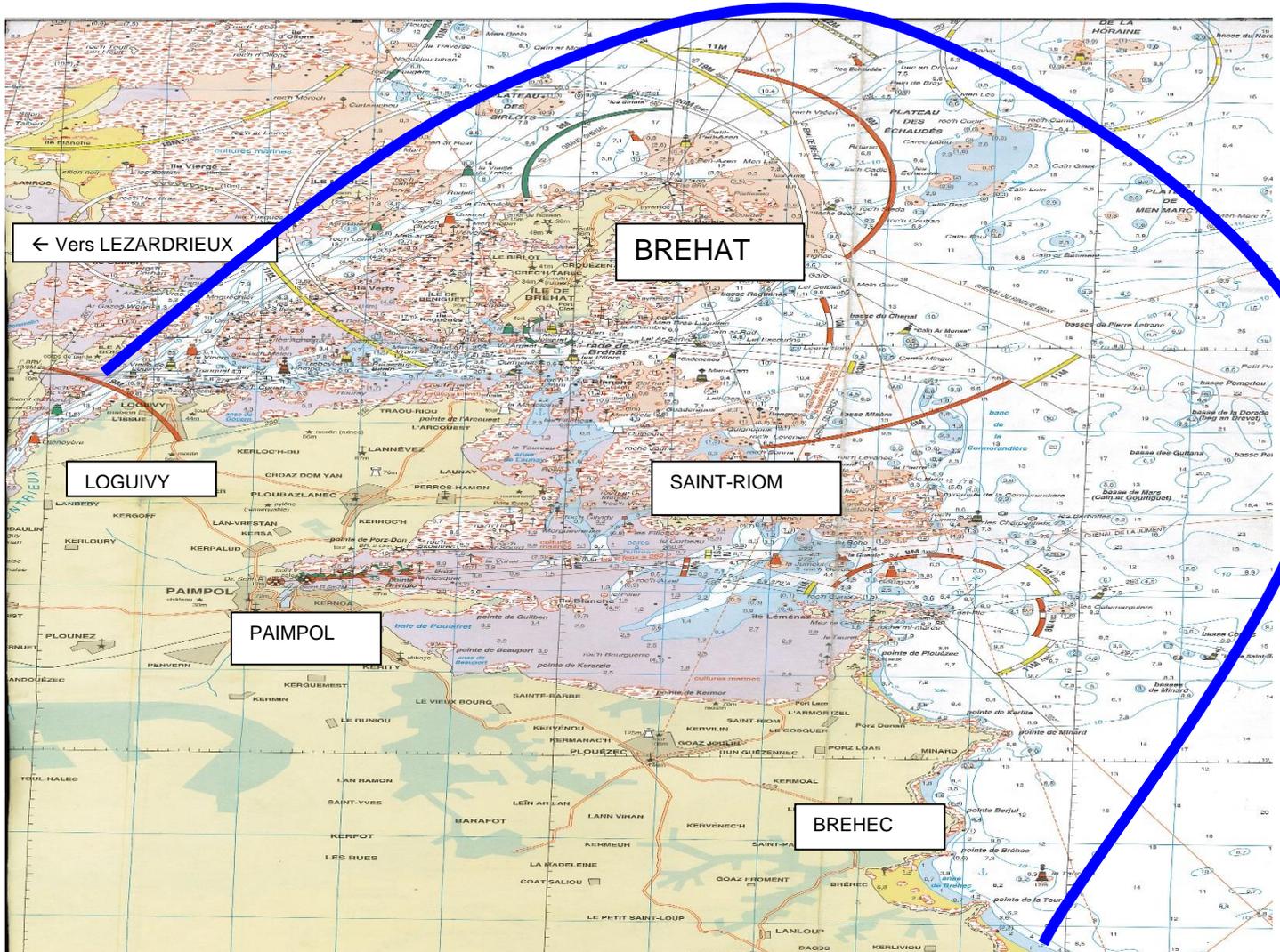
Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter : Yann Plusquellec 06 68 97 57 83

Remerciements : Merci à la ville de Ploubazlanec et au port de Lézardrieux pour leur soutien.



ANNEXE ZONE DE COURSE
(joindre si possible un extrait de carte)

ESTUAIRE DU TRIEUX – ARCHIPEL DE BREHAT – BAYE DE PAIMPOL



Les parcours sont disponibles sur le site de l'organisation et seront remis avec les lutins de course.

